

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 07 FEVRIER 2024

### **20240207\_B09 - VERNEUIL-SUR-VIENNE – Lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg » – Autorisation de signature de l'acte de vente – Avis du Domaine**

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 07 février 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

#### **Etaient présents :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 juin 2023 portant autorisation d'acquisition de parcelles de terrains situées lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg » à Verneuil-sur-Vienne, cadastrées section AB n°536, 538, 550 et 551, représentant une surface totale de 7 797 m<sup>2</sup> formulée par Limoges habitat,

Considérant le compromis de vente signé le 6 juillet 2023 sous conditions suspensives, dont l'avis du Domaine et l'obtention d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel positif,

Considérant l'avis rendu par les services du Domaine et la délivrance d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel négatif,

Considérant le potentiel constructible du terrain, de sa situation à l'intérieur d'une commune identifiée par le Programme Local de l'Habitat comme étant en grand déficit de logements sociaux et à proximité des commerces et des services,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Prend acte de l'avis du Domaine,
- Autorise la poursuite des études techniques, administratives et financières en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement sur les parcelles cadastrées section AB n°536, 538, 550 et 551, situées lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg » à Verneuil-sur-Vienne à moyen terme, et de destiner le terrain à court terme en réserve foncière ;
- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à cette acquisition, dont l'acte authentique de vente.

Formalités de publicité effectuées  
le **13 FEV. 2024**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **13 FEV. 2024**  
LA PRESIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

